

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 27  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 6

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille quatorze et le 23 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 15 juillet 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Étaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M. PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, M. ANDRE PAULHIAC, MME ELISABETH ATTELAN.

☎ 05.62.89.22.89

**Étaient absents excusés ayant donné procuration** : M. NICOLAS COSTES, (Pouvoir donné à M. DOMINIQUE GIRONNET), MME MONIQUE GUEDES, (Pouvoir donné à M. PHILIPPE BAUMLIN), M. DAVID ROFE, (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), MME KATY COLDER, (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. ERWAN DANIEL, (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME BRIGITTE CABANES-MURITH, (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT).

M.LAURENT ORTIC a été élu secrétaire

REÇU

LE

- 5 AOUT 2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/118

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE  
DRCL

### Objet : Adoption des procès-verbaux n° 2014/07 du 20 juin 2014 et n°2014/08 du 27 juin 2014

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption des procès-verbaux :

- N° 2014/07 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014.
- N° 2014/08 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2014

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1 :**

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2014/104 en date du 23 juillet 2014 suite à une erreur matérielle.

**Article 2**

- A l'unanimité d'adopter le procès-verbal 2014/07 du 20 juin 2014 ;
- A l'unanimité moins 5 votes contre (Nadine Maurin, Daniel Erwan, Christine Gennaro-Saint, Xavier Mangogna, Brigitte Cabanes-Murith) d'adopter le procès-verbal 2014/08 du 27 juin 2014.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc PERE

Pour le Maire et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Yvan Navarro



- Transmis le 05 AOUT 2014
- Affiché le 06 AOUT 2014

